

La charte du bon éleveur de Donskoy

Notre éthique et notre conception de l'élevage.

Pour élever des chats, il faut avant tout les aimer et les respecter et tout faire pour leur santé et leur bonheur. Être éleveur, c'est être passionné et très investi, ne compter ni son temps, ni son argent, et aussi être conscient de sa responsabilité vis à vis de la race élevée.

Le Club Donskoy For Ever a pour objectif de valoriser les élevages qui permettent de conserver et d'améliorer les qualités du donskoy afin de donner aux futurs acquéreurs, le plus possible d'informations.

La progression du nombre des naissances déclarées au LOOF, nous confirme que la race est en plein développement.

Nous avons établi la «*charte du bon éleveur de Donskoy*» que chaque signataire s'engage à respecter, ce qui lui permettra d'adhérer au club et de figurer sur la page des éleveurs de notre site et d'informer les futurs adoptants des portées à venir et des chatons disponibles.

Les signataires s'engagent à être à jour de leur cotisation au club de race Donskoy For Ever et à faire figurer sur leur site le logo de Donskoy For Ever.

L'éleveur, à partir d'une portée par an, doit être en conformité avec les lois en vigueur (loi du 6 janvier 1999, arrêté du 3 avril 2014, ordonnance du 7 octobre 2015, entre autres) ainsi qu'avec les formalités sanitaires et réglementaires applicables dans leur pays.

Santé

1. L'éleveur s'engage à mettre en place un suivi vétérinaire régulier de ses chats et en particulier pour ce qui concerne les vaccinations et les anti-parasitaires.

2. Les reproducteurs doivent être testés :

- FELV/FIV,
- échographie cardiaque régulière,
- identité génétique

Conditions d'élevage

1) Le bien-être de ses chats doit être la préoccupation principale de l'éleveur.

2) L'éleveur s'engage à élever ses chats et ses chatons dans des conditions de vie, d'hygiène et de respect, en leur fournissant :

- une alimentation de qualité,
- un espace suffisant pour chaque chat, reproducteur ou futur reproducteur, une séparation étant tolérée pour les étalons qui arrosent ou en raison des contraintes dues au

contrôle des naissances, les animaux ne devant toutefois pas être privés de contacts humains,

- manipulation et stimulation des chatons par l'éleveur, pour une bonne sociabilisation.

- un suivi vétérinaire des chatons, des adultes ou des retraités (vaccinations, vermifugations, traitements anti-parasitaires, tests divers...).

3) Les éleveurs s'engagent à ne pas mettre en saillie avant 10 mois. Les femelles n'auront pas plus d'une portée par an, et, en tout cas, pas plus de 3 portées sur 2 ans. (en cas de chaleurs répétées qui mettraient éventuellement leur santé en danger (cf. Annexe II de l'art. L214-6 de l'arrêté du 3 avril 2014).

4) Pour le confort et la santé des femelles, ainsi que la diversité du pool génétique, il est préférable de ne pas envisager de portées après l'âge de 6 ans (dans leur sixième année).

5) Accorder une retraite méritée aux mâles, en fonction de leurs conditions de vie et en gardant à l'esprit la diversité du pool génétique.

6) Les reproducteurs retraités devront avoir été stérilisés avant leur placement.

Elevage

1) Planifier chaque mariage (saillie extérieure incluse) dans un souci d'amélioration de la race.

2) Toujours dans un souci de diversité génétique, ne pas répéter systématiquement les mêmes mariages.

3) Pas de saillies avec des chats « de type », « d'apparence » ou sans pedigree.

4) Pas de saillies extérieures avec des reproducteurs appartenant à des éleveurs non déclarés.

Vente des chatons

1) Ne pas céder ses chatons avant l'âge de 13 semaines minimum.

2) Les chatons devront au minimum être vaccinés (primo et rappel) contre le coryza et le typhus. Ils devront également avoir été vermifugés plusieurs fois et identifiés par puce et stérilisés.

3) Ne pas vendre de chatons sans pedigree ou inscription au LOOF.

4) Offrir un suivi de ses chatons, aussi longtemps que possible.

5) Dans le cas de la vente d'un chaton comme reproducteur, s'assurer autant qu'il est possible de son potentiel réel à tous points de vue.

6) Ne pas pratiquer des tarifs susceptibles de décrédibiliser la race.

Par ma signature, je m'engage à respecter cette charte.

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. S. L. I. A.', written over a horizontal line.

Date :

22/04/2020

Nom de la Chatterie

LA CHATTERIE DU ROYAUME DE JOUX